

Laïcité: la loi de tous les dangers.

Numéro d'inventaire : 2012.01289

Type de document : article

Date de création : 2003

Description : Quatre feuillets de magazine.

Mesures : hauteur : 301 mm ; largeur : 205 mm

Notes : In Témoignage chrétien N°3086 du 11 décembre 2003. Concerne la loi sur le port de signes religieux à l'école.

Mots-clés : Politique de l'éducation

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 6

Commentaire pagination : p. 12 à 17

ill. en coul.

indépendances, il n'existe pas de réelle souveraineté en Côte-d'Ivoire. L'ancienne puissance coloniale restait le lieu de décision. Les questions de défense étaient sous-traitées par la France, idem pour la monnaie. L'économie elle-même n'était pas vraiment ivoirienne. La production et, surtout, la commercialisation des richesses ivoiriennes, cacao ou café, sont entre les mains de groupes occidentaux. Les matières premières quittent le pays à des prix décidés à l'extérieur ». Résultat : la Côte-d'Ivoire est présentée comme la vitrine commerciale de l'Afrique de l'Ouest, mais ses habitants ne maîtrisent pas l'économie. De profondes disparités creusent le fossé entre le Sud et le Nord, plus pauvre. Autre facteur : les dérangeants voisins que sont le Liberia de l'ex-président Charles Taylor (en exil depuis août 2003), allié au Burkina Faso de Blaise Compaoré. Ils ont discrètement soutenu les mouvements rebelles, envoyant argent et militaires. Objectif : déstabiliser un régime devenu hostile et mettre la main

REBONDISSEMENTS

► « C'est la première fois que Laurent Gbagbo se prononce aussi clairement pour les accords de Marcoussis », souligne un observateur du Quai d'Orsay. Au vu des derniers événements, ce n'était pas gagné. Le 30 novembre, quelques jours après une rencontre entre Dominique de Villepin et Gbagbo au Gabon, des militaires ivoiriens font irruption dans les locaux de la télévision nationale et exigent le départ des troupes françaises. Leur objectif : repasser

sur une partie de l'or noir ivoirien, le cacao. Il n'en fallait pas plus pour amplifier la haine des immigrés, suspectés de complicité

avec les rebelles. Mi-janvier 2003, sous les auspices de la France, les accords de Marcoussis sont signés entre loyalistes

et rebelles prévoyant un cessez-le-feu, officialisé en juillet, et une participation des Forces nouvelles au gouvernement, restée

à l'offensive contre le Nord. Le lendemain, des manifestations anti-françaises sont organisées à Abidjan. Les durs du régime donnent de la voix. La reprise de la guerre menace. Le 5 décembre, retourement : le gouvernement relance les pourparlers et des accords de désarmement sont signés. Ultime manœuvre ou sincère volonté de réconciliation ? Quoi qu'il en soit, les troupes françaises resteront dans le pays jusqu'en 2005.

IVAN DU ROY

PAROLE DE LECTEUR

« L'aspiration à la paix est majoritaire »

Marianne Le Gall, 32 ans, Paris, travaille au Secours catholique, notamment avec des Ivoiriens.

■ « Tous nos partenaires ivoiriens ont souffert de la crise. Le bureau diocésain de Korhogo (au nord) a pu rouvrir ses portes un mois après l'insurrection et aider une population ne bénéficiant plus d'aucun service public (écoles, hôpitaux). À Man (ouest), nos partenaires ont dû se cacher et s'enfuir, laissant derrière eux des bureaux et des maisons pillés. Ils n'ont pu revenir qu'en septembre. Malgré la manipulation de clivages ethniques ou religieux, nos

partenaires ont refusé la scission entre le Nord et le Sud. Des convois ont été organisés d'Abidjan vers le nord et l'ouest pour apporter courriers et argent aux populations de l'autre côté de la ligne de front. À Korhogo, grâce à l'action des paroisses, des écoles ont rouvert et accueillent tous les enfants, chrétiens, musulmans ou animistes. L'aspiration à la paix est partagée par la majorité de la population. En mars 2003, des déplacés de Bouaké ont commencé à revenir timidement dans leur ville. La population est exaspérée par les tergiversations politiques. Certains jeunes, patriotes ou rebelles, sont prêts à en découdre... Surtout lorsqu'on achète de part et d'autre leur engagement. L'argent est une puissante motivation dans un pays en crise. Pour désamorcer les tensions, un travail important doit être fait avec les populations : écoute des souffrances, dialogue, vérité et justice là où des exactions et des pillages ont été perpétrés. Un travail auprès des jeunes pour leur offrir d'autres alternatives que la violence. Des initiatives sont déjà prises, il faut espérer qu'elles fassent tache d'huile. »

nous encore la science ?

Il y a peu de doute que la science a achevé de dégrader son image, lorsque, au XX^e siècle, elle s'est mise au service de la mort. Nous savons que, si les guerres modernes furent si dévastatrices, à commencer par la Première Guerre mondiale, c'est qu'elles furent des guerres de matériel qui étaient le produit des avancées de la science. Nous percevons aussi que «la destruction des juifs d'Europe», selon l'expression du grand historien Raul Hilberg, fut le résultat d'une industrialisation de la mort où science et technique furent



Michel Faucheux

Nous devons, non pas renoncer à la science, mais lui faire accomplir une révolution

mises au service d'un projet d'extermination. Nous savons, enfin, que l'arme atomique mise au point par les scientifiques du Projet Manhattan est capable de détruire l'espèce humaine.

La science est en crise, non pas parce que sa description du monde oblitère la part affective de l'existence, comme le diagnostiquait Husserl en 1935, mais parce qu'elle est devenue un élément de risque. Qui pourrait dire si les OGM sont un bien ou une menace ? Qui pourrait faire la part des aspects positifs ou négatifs des

manipulations génétiques ? Nous sommes engagés dans un doute si durable que désormais nous éprouvons le besoin d'encadrer la science par des principes : de précaution, de responsabilité. La crise du recrutement de futurs scientifiques pose la question de la crise de la science. Nous n'avons pas, alors, d'autre choix : nous devons, non pas renoncer à la science, mais lui faire accomplir une révolution. Nous devons inventer un rapport de la science à la nature qui ne soit plus de domination et de maîtrise mais de respect.

Nous devons intégrer l'éthique dans le processus de la conception technique, nous devons placer la science et la technique au service d'une «politique de l'humain», selon la belle expression du sociologue Edgar Morin. Nous devons, pour tout dire, passer de «nouvelles alliances [...] entre l'histoire des hommes, de leurs sociétés, de leurs savoirs et l'aventure exploratrice de la nature», comme l'écrivait aussi ce très grand savant que fut Ilya Prigogine. ■

Michel Faucheux est philosophe. Dernier livre : *Histoire du bonheur*, éd. du Félin/Philippe Lebaud.

Export des articles du musée
sous-titre du PDF

SAVOIR +

Laïcité: la loi de tous les dangers

En attendant les conclusions de la commission Stasi, la France se déchire sur la question du voile. Et cela ne s'arrangera pas avec la loi sur les signes religieux.

Un jeudi soir, tard, sur France 2¹⁰. Au menu : le voile islamique. Autour de la table, les philosophes Tariq Ramadan et Pascal Bruckner, les ministres, actuel ou ancien, Xavier Darcos et Claude Allègre, le recruteur Dalil Boubakeur et quelques autres. Rapidement, l'échange d'arguments laisse la place aux noms d'oiseau et aux regards de haine. Toutes les polémiques du moment sont présentes, sans recul historique ni volonté d'apaisement. Il fallait toute la naïveté (ou le cynisme) d'un Pascal Bruckner, converti récent à une loi sur les signes religieux à l'école, pour affirmer : «*Il faut une loi pour apaiser la situation. Après, on pourra s'occuper des problèmes sociaux.*» L'affaire est bien mal partie. Certes, le débat dans l'enceinte parlementaire se déroule (parfois) dans une plus grande sévérité que sur les plateaux d'une émission de télé-spectacle. Certes, tout le monde en appelle au calme, à la sérénité, jure ses grands dieux (notamment le ministre Darcos, lors de ladite émission) que cette loi ne vise personne, pas plus les musulmans que les autres. Certes...

RÉPUBLIQUE À L'ANGLO-SAXONNE

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Autrement dit, a-t-on raison de remettre sur le tapis la question de la laïcité ? Deux positions extrêmes s'affrontent : pour certains, nous serions déjà dans une République à l'anglo-saxonne, communautariste et ghettoisée ; pour d'autres, notre République laïque s'adapterait à toutes les situations. La réalité est forcément entre les deux. À l'école, dans les hôpitaux, les services publics, une fraction ultra-minoritaire de citoyens (ou de futurs citoyens) exprime un attachement fort à des signes distinctifs. Cela se cristallise très souvent autour du voile dit islamique, mais pas uniquement (kippas et autres croix peuvent ou pourraient être en cause). Cet attachement viscéral a parfois des conséquences fâcheuses : certaines filles scolarisées ne veulent pas se baigner dans la piscine avec les garçons ; des femmes refusent d'être soignées par des médecins hommes, etc. Avec la médiatisation des témoignages catastro-

La loi sur les signes religieux serait restreinte à l'espace scolaire, là où l'enfant apprend à se construire dans un rapport «amical» avec son voisin

phistes, il est difficile de mesurer l'étendue exacte de cette contagion qui révèle une interrogation sur la mixité homme-femme. Le seul outil sérieux de comptage est fourni par l'Éducation nationale. Et alors là, surprise ! Selon la médiatrice officielle Hanifa Chérifi, le nombre de conflits liés au voile à l'école serait en légère décrue : environ 150 cas annuels. D'explosion de conflits liés au voile à l'école, il n'y a pas. D'ailleurs, on peut se demander pourquoi circonscrire une telle loi à la sphère scolaire. À l'université, dans les bureaux, aux guichets des administrations, les situations conflictuelles – éventuellement portées devant la justice – commencent à prendre de l'ampleur. Le législateur considère sans doute que la justice civile ou administrative est en mesure de régler ces litiges.

Donc, la loi sur les signes religieux (pour l'instant, non confirmée) serait restreinte à l'espace scolaire. C'est là, en effet, où l'enfant se confronte aux autres, apprend à se construire dans un rapport «amical» avec son voisin. C'est là aussi où il comprend qu'il fait partie d'un ensemble plus large que sa simple famille ou communauté culturelle. Est-ce que porter un signe d'appartenance culturo-religieux complique cette mission de l'école d'ouvrir ses horizons, de se dégager des particularismes pour atteindre les valeurs universelles ? Tout dépend du lieu. Si l'école est peuplée à 80 % d'enfants dont les parents ont une autre culture que française et sont dans des situations économiques précaires, le processus d'intégration déjà difficile peut encore se compliquer. Pour autant, le fait de retirer, plus ou moins autoritairement, le voile à ces gamines, va-t-il casser les ghettos, faire revenir ces quartiers dans la République, comme proclament certains beaux esprits ? Il est permis d'en douter après vingt ans de politique de la ville peu efficace. «*Après, on pourra s'occuper des problèmes sociaux,*», disait Pascal Bruckner. Après...

L'autre enjeu concerne le statut de la femme : sa dignité, son égalité en droits est-elle respectée quand elle revêt, de gré ou de force, le voile ? Pour certains, tel l'évêque de Lille (voir p. 14), la question est saignante : elle appartient aux musulmans et à eux seuls ;



Jack Guez/AFP

ci va introduire un distinguo entre adolescents s'affirmant (de façon claire ou brouillonne) par une identité religieuse et ceux qui se distinguent autrement. Tout le monde aura noté d'ailleurs que cette loi sera sans efficacité sur l'influence grandissante de la société de consommation et de la culture de l'image. Effectivement, des émissions comme *Star Academy* n'ont jamais dû exclure des jeunes filles portant le voile ou la croix.

ÉCHEC À L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Est-ce une loi explicitement dirigée contre les musulmans ? Bien sûr que non ! Un jeune homme

s'en mêler ne peut que renforcer les peurs de certains musulmans « mâles ». Si on s'en saisit, cette question mérite un examen circonstancié. On ne peut porter la même appréciation sur des gamines de huit à dix ans à qui les parents imposent ce voile. À part quelques extrémistes, tout le monde, musulman ou non, convient qu'il faut le leur retirer à l'école. D'ailleurs, en primaire, les cas litigieux se comptent sur les doigts d'une main. En revanche, à l'heure de la pré-adolescence (de plus en plus précoce), le port du voile est plus compliqué à interpréter. Il peut, bien sûr, résulter d'une pression de l'entourage, masculin (père, frère, imam...). Mais il peut aussi être un choix pleinement conscient de la jeune fille qui entend alors affirmer sa personnalité. Elle dit « je veux porter le voile par fidélité au Coran », comme d'autres se font des piercings sur le corps ou portent des jeans troués. Tous ces choix d'adolescents ne sont pas comparables : les premiers revendiquent une dimension religieuse alors que les autres ne s'inscrivent pas dans une histoire, dans une mémoire, mais plutôt dans des effets de mode (avec parfois le souci de se rattacher à des groupes plus ou moins réels, les « tribus »). La loi qui se prépare entend dire ce qui est acceptable dans les signes distinctifs (sans référence à une tradition religieuse) et ce qui ne l'est pas. Quoi qu'en disent les défenseurs de la loi, celle-

FIDÉLITÉ AU CORAN
Alma et Lila Levy-Omari. Le 23 septembre dernier, les deux sœurs demeurant à Aubervilliers ont été exclues à titre provisoire de leur lycée pour port d'une tenue islamique ostentatoire.

portant kippa ou croix apparente pourra être pressé de l'enlever (même si la croix peut être cachée sous le pull-over). Mais de nombreux enfants attachés à leur foi catholique ou juive fréquentent des écoles confessionnelles non-concernées par cette loi. À moyen terme, cette loi pourrait accélérer la création d'écoles musulmanes. Ce ne serait pas forcément un vivier pour cet intégrisme musulman (les écoles pourraient être sous contrat avec l'État) mais ce serait un grave échec pour cette école de la République dont on se gargarise. Presque cent ans après la fracture de 1905 (loi de séparation de l'Église et de l'État), le scénario d'un nouvel affrontement est déjà écrit. Il permettra, si tout se passe bien, de faire retirer le voile à quelques centaines de jeunes filles dans l'école publique. Le prix politique pour un résultat incertain risque d'être lourd. La logique des communautés déjà à l'œuvre ne peut que s'exacerber. Voilà un formidable piège pour tous les Français musulmans tiraillés entre volonté de modernisation et recherche d'identité. Les réflexes d'autodéfense et de refuge dans une religion « forte » pourraient bien submerger la construction d'une culture démocratique. À moins que tout se passe en douceur. Mais il n'y a que Pascal Bruckner pour y croire...

NOËL BOUTTIER

(1) Émission « Campus » le 4 décembre.

Des syndicats enseignants plutôt opposés

► Principal syndicat enseignant, la Fédération syndicale unitaire (FSU) est opposée à une loi sur le port de signes religieux à l'école. « La FSU met en garde contre une loi sur la laïcité dont le périmètre serait à ce point réduit qu'elle ne viserait implicitement que le port du "foulard" et qui ne favoriserait pas le dialogue dans les établissements. » Une position partagée par le Sgen-CFDT. « Il serait préférable de rappeler certains grands principes, comme la

mixité ou l'obligation de suivre tous les cours dans le cadre du grand débat sur l'école », propose son secrétaire général, Jean-Luc Villeneuve. Au sein de l'Unsa-éducation, la situation est plus confuse. « Nous ne rejetons pas l'idée d'une loi. Nous demeurons sceptiques sur ce qu'elle peut apporter et interrogatifs sur ses modalités d'application », estime Jean-Louis Biot (Syndicat des enseignants). Les chefs d'établissement (SNDPEN-Unsa) défendent le principe

d'un texte, pour éviter, selon Philippe Guittet, « que chacun détermine dans son coin les conditions de la laïcité ». Au contraire, Sud-éducation parle « d'une loi discriminatoire ». Le syndicat critique l'amalgame entre signes religieux et politiques alors même que « l'école se doit de favoriser la formation d'une conscience citoyenne et d'un engagement politique dont l'apprentissage est inséparable d'une pratique du débat démocratique ». IVAN DU ROY

